



N°	CIVILITE	THEME	QUESTION
1	Nicolas C.	Tranquillité urbaine, santé et vivre ensemble	<u>QUESTION de Monsieur Nicolas C :</u> Les trottinettes électriques qui foncent à 25km/h (quand elles ne sont pas débridées) sur les piétons, sont un danger public, en particulier pour les personnes âgées ou sans réflexes. De nombreuses municipalités les interdisent dans les zones piétonnes. Pourquoi pas à Chambéry? En outre, la police municipale fait-elle d'une priorité le respect de l'interdiction de leur circulation sur les trottoirs. <u>REPONSE DE MADAME ISABELLE DUNOD, Adjointe au Maire :</u> La collectivité est pleinement consciente des risques liés à l'usage parfois inadapté des engins de déplacement personnel motorisés, en particulier lorsqu'ils circulent à vive allure au milieu des piétons. Il s'agit d'un sujet important, identifié de longue date, et qui mobilise les équipes de terrain de la Police municipale. L'usage des trottinettes électriques a connu un essor conséquent ces dernières années. Si ces appareils offrent à leurs utilisateurs des solutions de mobilité, la présence des deux roues électriques pose de véritables problèmes de cohabitation dans toutes les villes à l'échelle nationale. La réglementation nationale prévoit que les trottinettes électriques circulent sur les aménagements cyclables ou sur les voiries. Nous constatons que ces règles ne sont pas toujours respectées. Il est important de préciser que ces engins sont très difficiles à contrôler en sécurité. Les refus d'obtempérer sont fréquents, et tenter d'intercepter une trottinette lancée à 20–25 km/h peut présenter un risque important pour les agents comme pour les piétons à proximité. Les policiers municipaux privilégient donc des interventions adaptées aux conditions en présence, en veillant à ne jamais créer de danger supplémentaire.

			Les agents de la Police municipale interviennent et verbalisent chaque fois que cela est possible. Sur l'année écoulée, 152 contraventions ont été dressées à l'encontre d'utilisateurs d'EDPM, notamment pour non-respect des règles de circulation. Les équipes de la Police municipale restent vigilantes et sanctionnent les comportements dangereux dès que les conditions d'intervention le permettent. Au-delà des contrôles, elles mènent également un travail de prévention et de sensibilisation auprès des usagers rencontrés en patrouille ou lors d'opérations conduites en lien avec la Police nationale et la Sécurité routière. Au cours des dernières années, la municipalité a été sollicitée à de nombreuses reprises par des opérateurs nationaux pour l'implantation en ville de services de mise à disposition de trottinettes électriques en libre-service. La ville a refusé chacune de ces sollicitations avec la préoccupation ne pas accroître la problématique déjà présente sur le territoire. Des expérimentations sont à l'œuvre sur la ville pour imposer aux cycles et trottinettes de circuler pied à terre dans des parties de zones piétonnes comme le boulevard du théâtre (devant le cinéma et le Square de Lannoy de Bissy) récemment aménagé. Un travail est également en cours pour sécuriser le Jardin du Verney et devrait être concrétisé au 1er semestre 2026. La municipalité est pleinement engagée pour la tranquillité publique et la sécurité du quotidien, notamment des piétons. La Police municipale intervient autant que possible sur chaque situation afin de garantir la sécurité de tous. Au-delà des sanctions, nos policiers mènent également des actions de prévention et de sensibilisation, en lien avec la Police nationale et les services de sécurité routière. Les services techniques travaillent également sur cette nouvelle problématique pour mettre en place des aménagements permettent de sécuriser l'ensemble des usagers de l'espace public.
--	--	--	--